

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024
N° 45 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 28 octobre 2024 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 22 octobre 2024
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2024-320), M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène CRUYPENNINGK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, Mme Marina CHUPIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. Jean-Marc VERCHERE, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2024-323), M. Yves AUREGAN, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Nicolas DUFETEL, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Céline VERON, Mme Elsa RICHARD, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2024-321

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUTEAU

Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne BOURGETEAU

M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI à partir de la DEL-2024-324

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Anne-Marie POTOT

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Isabelle PRIME

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024
N° 45 (dans l'ordre du jour)

*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 29 octobre 2024.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024
N° 45 (dans l'ordre du jour)

Référence : **DEL-2024-328**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Décision modificative n° 2

Rapporteur : *Julien GUILLANT*,

EXPOSE

Cette Décision Modificative (DM) n°2 ajuste les crédits ouverts en 2024 (au budget primitif et en DM n°1). **Cette décision budgétaire représente 1,3 % des crédits de fonctionnement du budget primitif.**

L'essentiel de ce montant est destiné à renforcer le montant de la participation au CCAS (+0,5 M€), ajuster les dépenses d'énergie (+1,1 M€) et solder la convention de gestion voirie avec ALM. **L'ensemble de ces mouvements permet de diminuer de -1,1 M l'emprunt d'équilibre voté lors du budget primitif (15,1 M€) €.** Ce niveau permettra de réduire l'encours de dette entre 2023 et 2024.

A) Section de fonctionnement

• **Des dépenses de fonctionnement à ajuster : + 2,8 M€**

Ces nouvelles propositions concernent principalement la hausse des coûts de l'énergie (+1,1 M€), des régularisations de taxes foncières (+0,3 M€).

Une hausse de la subvention versée au CCAS de + 0,5 M€ est également proposée pour soutenir nos EHPAD confrontés aux effets inflationnistes sur les charges de fonctionnement.

Cette DM comprend également des ajustements de crédits à hauteur de 0,8 M€ essentiellement liés aux frais de mutualisation de personnel avec la Communauté urbaine et aux charges de carburant et d'entretien du parc automobile.

• **Des recettes de fonctionnement mises à jour : + 6,1 M€**

Des mises à jour de recettes sont retranscrites dans cette DM pour + 6,1 M€. Il s'agit principalement d'ajustements liés aux dernières notifications de fiscalité et de dotations de l'Etat (+2,3 M€ par rapport aux 150 M€ prévus au BP 2024), de remboursements de frais de mutualisation (+1,1 M€) et d'aides financières diverses (CAF, certificats d'économie d'énergie...) pour +1,4 M€.

B) La section d'investissement

Les crédits des dépenses d'investissement 2024 sont en augmentation de +1,6 M€ avec notamment la construction de la piscine de Belle-Beille (+1,1 M€) et les régularisations comptables associées aux conventions de gestion déléguée pour la compétence voirie et eaux pluviales (+0,6 M€).

Hors emprunts, **les recettes d'investissement sont ajustées à hauteur de - 0,5 M€** pour tenir compte de la notification de certaines recettes d'investissement (taxe d'aménagement, FCTVA pour - 0,7 M€) et du calendrier de versement de certaines participations financières (notamment sur la rénovation du groupe scolaire Gérard Philippe : + 0,2 M€).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **l'emprunt d'équilibre voté lors du budget primitif peut être diminué de -1,1 M€ pour s'établir à 14 M€.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024
N° 45 (dans l'ordre du jour)

Au final, la balance générale de cette décision modificative s'établit **en recettes et en dépenses**, de la manière suivante :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	6 110 458	2 817 946	3 292 512
Inscriptions équilibrées	111 060	111 060	0
Opérations comptables	100 000	3 392 512	-3 292 512
Total Fonctionnement	6 321 518	6 321 518	0

Investissement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	-549 708	1 610 988	-2 160 696
Inscriptions équilibrées	-387 100	-387 100	0
Opérations comptables	4 892 512	1 600 000	3 292 512
Emprunt d'équilibre	-1 131 816	0	-1 131 816
Total investissement	2 823 888	2 823 888	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 octobre 2024

DELIBERE

Approuve par chapitre budgétaire la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 pour le budget principal et le budget boucle optique angevine telle que présentée dans la maquette budgétaire présente en annexe,

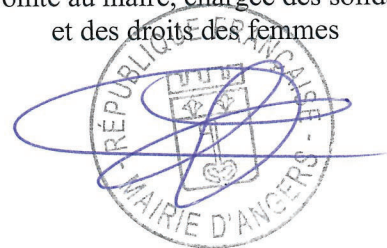
Approuve l'attribution d'une subvention annuelle au CCAS d'Angers de 16 718 920 € correspondant à une hausse de 0,5 M€ par rapport au montant prévu au BP 2024. Le versement de ces 0,5 M€ complémentaires sera réalisé en novembre 2024,

Approuve la reprise de la provision semi-budgétaire (validée par la délibération n° DEL-2024-156 du 24 juin 2024) sur le budget principal d'un montant de 44 930,27 € constituée dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt au profit de l'association PAI-PAI.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2024-328

Objet de l'acte : Décision modificative n° 2

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 3 - Décisions modificatives (DM) avec budget modifié en annexe

Date de l'acte : 28 octobre 2024

Annexe : Maquette - DM2 - Ville d'Angers

Maquette - DM2 - Budget annexe boucle optique angevine

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20241028-lmc1H43986H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H43986H1

Date de transmission en Préfecture : 04 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 04 novembre 2024